Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie Classe 0 de la Mention B

Financement

Formation professionnelle continue Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE BOURGES

02.96.23.66.71 sabine@cap-trebeurden.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi Jeune de moins de 26 ans Personne handicapée Salarié(e) Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

• Etre âgé(e) de 18 ans minimum • Aptitude médicale hyperbare de moins d'un an à la date de fin de la formation. Attention aux délais d'obtention de votre RDV • Disposer du niveau 1 de plongée n'est pas requis mais fortement conseillé. • La qualification plongée PA 12 ou plus permet de bénéficier d'un allègement de parcours (Nous consulter) • Savoir nager 50 mètres (Ce test sera effectué le premier jour de la formation)

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

L'objectif de cette formation hyperbare de la Mention B est basé sur les aptitudes pour de futurs plongeurs professionnels à maîtriser parfaitement leur évolution jusqu'à 1,2 bars de pression relative (12 mètres), à contrôler la gestion de la décompression en utilisant les procédures du Ministère du Travail pour les immersions et à mettre en place des procédures de sécurité et d'assurer celle de leurs équipiers. L'objectif final est d'obtenir une qualification à l'hyperbarie en conformité avec la réglementation en vigueur. Le titulaire peut utiliser cette certification en complément de son activité professionnelle principale afin d'exercer son métier en immersion. Les domaines d'activités relevant de la Mention B sont : • L'intervention subaquatique scientifique • L'intervention subaquatique technique • Autres interventions subaquatiques Le titulaire peut être salarié d'une entreprise, d'une collectivité territoriale. Il peut également être indépendant.

Contenu et modalités d'organisation

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de maîtriser : • Connaissances théoriques des dispositions réglementaires • Connaissances théoriques liées à l'activité professionnelle • Matériels et équipements : Equipements de Protection Collective (EPC) et Equipements de Protection Individuelle (EPI) – Autres équipements • Organisation des interventions • Les Différentes procédures d'intervention • La pratique de l'apnée (mise en situation - 10m) • Maîtrise des procédures d'intervention jusqu'à - 12 m (mises en situation - 12 m)

Parcours de formation personnalisable ?

Oui

Type de parcours

Individualisé

Validation(s) Visée(s)

Certificat d'aptitude à l'hyperbarie mention B : autres activités subaquatiques classes I, II, III - Sans niveau spécifique

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00265438	du 04/07/2002 au 08/07/2022	Hendaye (64)	CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE		Non éligible	FPC
00269019	du 02/11/2022 au 04/11/2022	Hendaye (64)	CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE		Non éligible	FPC
00336685	du 17/04/2023 au 21/04/2023	Hendaye (64)	CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE		Non éligible	FPC
00336687	du 03/07/2023 au 07/07/2023	Hendaye (64)	CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE		Non éligible	FPC

00336695	du 23/10/2023 au 27/10/2023	Hendaye (64)	CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE	Non éligible	FPC
00414085	du 15/04/2024 au 19/04/2024	Hendaye (64)	CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE	Non éligible	FPC
00414086	du 01/07/2024 au 05/07/2024	Hendaye (64)	CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE	Non éligible	FPC
00414090	du 21/10/2024 au 25/10/2024	Hendaye (64)	CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE	Non éligible	FPC
00551085	du 22/04/2025 au 26/04/2025	Hendaye (64)	CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE	Non éligible	FPC
00551086	du 20/10/2025 au 24/10/2025	Hendaye (64)	CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE	Non éligible	FPC